ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

État du réseau routier

Question écrite n° 11465

Texte de la question

M. Jean-Marie Fiévet alerte M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur l'état du réseau routier. L'amélioration de la sécurité des usagers passe aussi par l'entretien du réseau routier le plus dense d'Europe. Pourtant, les crédits alloués à cette mission sont en nette baisse avec un budget passé de 760 millions d'euros en 2009 à 663 millions d'euros en 2015. Par conséquent, la qualité des 9 645 kilomètres de routes nationales s'en ressent. Ces moyens ne permettent pas un renouvellement des routes suffisant face à l'usure. Aux côtés de l'État, les collectivités s'investissent également dans cette démarche. À côté des 18 mesures prévues par le plan ambitieux et nécessaire par le Premier ministre afin de sauver plus de vies sur les routes, il lui demande quelle politique est prévue en synergie avec les élus contre l'insécurité routière.

Texte de la réponse

Le réseau routier national non concédé comporte 11 666 km sur le territoire métropolitain et 540 km en outre-mer. En 2019, 849 M€ sont programmés pour l'entretien et l'exploitation du réseau routier national non concédé, en hausse significative par rapport aux années antérieures afin de rattraper le retard d'entretien. Le suivi de l'évolution de l'état du réseau non concédé est assuré grâce aux démarches : IQRN (Image qualité du réseau national) pour les chaussées depuis 1992 ; IQOA (Image qualité des ouvrages d'art) pour les ponts depuis 1994 et pour les murs depuis 2006. L'audit de l'entretien du réseau routier national non concédé réalisé en 2017 a clairement montré qu'il était indispensable de renforcer les politiques de gestion du patrimoine routier. Ainsi, 243 millions d'euros ont été consacrés à l'entretien préventif et curatif des chaussées en 2017. Des efforts budgétaires supplémentaires sont proposés dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités en cours de discussion au Parlement. Afin de mieux assurer l'information des usagers et la fluidité du trafic, de nombreux équipements dynamiques sont mis à disposition sur le réseau. On dénombre notamment environ 1 900 panneaux à messages variables, plus de 3 700 caméras de surveillance, ou encore plus de 4 000 stations de recueil de données trafic. Le réseau routier national se constitue également d'un ensemble d'équipements nécessaires à la sécurité et à l'information des usagers. On dénombre par exemple près de 9 000 portiques, potences et hauts-mâts, qui supportent des éléments de signalisation fixe ou dynamique, ou encore plus de 50 000 mâts d'éclairage couvrant 1 000 km de route éclairée. Ces équipements doivent être inspectés et si besoin remplacés lorsque leur état l'impose. D'autres types d'équipements doivent par ailleurs faire l'objet de remises en état lorsqu'ils sont trop dégradés et ne sont plus fonctionnels. C'est le cas des glissières de sécurité métalliques ou en béton (linéaire d'environ 20 000 km), des filets ou autres dispositifs destinés à parer les chutes de blocs dans les paysages rocheux (environ 530 000 m2 de filets) ou des ensembles de signalisation verticale. Le budget réservé à l'entretien et la remise en état de l'ensemble de ces équipements en 2017 était de 96 millions d'euros. Les budgets ont été relevés et un effort particulier pour l'entretien des infrastructures a été mis en œuvre par le Gouvernement. En 2019, les services de l'État ont consacré 103 millions d'euros pour l'entretien des équipements.

Données clés

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/questions/QANR5L15QE11465

Auteur : M. Jean-Marie Fiévet
Circonscription : Deux-Sèvres (3e circonscription) - La République en Marche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 11465
Rubrique : Aménagement du territoire
Ministère interrogé : Intérieur
Ministère attributaire : Transports

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 7 août 2018, page 7061
Réponse publiée au JO le : 3 décembre 2019, page 10597